



Montants de l'adhésion au CEPPRAAL

Etablissements et structures sanitaires et médico-sociaux

Nos adhérents sont des établissements et structures avec un Finess juridique.

Le montant de l'adhésion est constitué d'une **part fixe** et d'une **part variable** en fonction du nombre de lits et places des établissements et structures.

Vous êtes un établissement de santé avec une activité sanitaire exclusivement

Vous adhérez pour le secteur sanitaire.

- ✓ Part fixe : 335 euros
- ✓ Part variable : 3€ par lits et places de MCO, SSR, SLD, santé mentale, HAD

Vous êtes un établissement ou une structure avec une activité médico-sociale exclusivement

Vous adhérez pour le secteur médico-social.

- ✓ Part fixe : 127 euros
- ✓ Part variable : 2€ par lits et places

Vous êtes un établissement mixte avec une activité sanitaire et médico-sociale

Vous adhérez pour les deux secteurs : sanitaire et médico-social.

- ✓ Part fixe : 335 euros (part fixe du secteur sanitaire)
- ✓ Part variable : 3€ par lits et places sanitaire + 2€ par lits et place medico-social

Pour les groupes

- ✓ - pour les membres de GHT : 20% de remise si tous les établissements du GHT adhèrent **avant le 31/03/2025**.
- ✓ - pour les groupes : nous contacter pour une proposition sur-mesure



Structures coordonnées pluriprofessionnelles en soins de ville

- ✓ Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : 102 €/an

- ✓ CPTS :
 - CPTS de taille 1 et 2 : 204 €/an
 - CPTS de taille 3 et 4 : 408 €/an